



Conseil de la Ville

Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Modification de l'article 1 « Emprunt »

L'article 1 du *Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel* est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « en annexe B » par les mots « en annexe B-1 ».

2. Insertion de l'article 1.1 « Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux »

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« 1.1 Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux

Pour pourvoir à 60,31 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin, durant le terme de l'emprunt, une portion suffisante des revenus généraux de la Ville. ».

3. Modification de l'article 2 « Taxes spéciales de secteurs »

L'article 2 de ce règlement est modifié :

- 1° par la suppression du premier alinéa;
- 2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, du pourcentage de « 73,84 % » par un pourcentage de « 39,69 % »;
- 3° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « en annexe C » par les mots « en annexe C-1 ».

4. Remplacement des annexes

Les annexes B et C de ce règlement sont remplacées par les annexes B-1 et C-1 jointes au présent règlement.

Adopté le 23 mai 2023

(signé) Michel Patry

Michel Patry, maire suppléant

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 DÉCEMBRE 2023



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

ANNEXE B-1

Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel

Nom du projet:
PROLONGEMENT DE LA RUE DE COURCHEVEL

Numéro du projet RES-10340	
Revision 2	Date 24 avril 2023

SOMMAIRE ESTIMATION DES COÛTS				
Art. No	Description	Montant (\$)		
		Zone B Bénéficiaires	Ensemble Ville	Montant total
1,0	Acquisition des terrains énumérés à l'art. 1 du règlement	503 864,55 \$	765 635,45 \$	1 269 500,00 \$
	Honoraires professionnels acquisitions	3 969,00 \$	6 031,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total	507 833,55 \$	771 666,45 \$	1 279 500,00 \$
	Taxes nettes (4,9875%) 2017	25 328,20 \$	38 486,86 \$	63 815,06 \$
	Frais de financement (5%)	26 658,09 \$	40 507,67 \$	67 165,75 \$
	TOTAL	559 819,84 \$	850 660,98 \$	1 410 480,82 \$
	Répartition totale en %	39,69%	60,31%	100,00%
	Grand total arrondi à	1 410 500 \$		

Note 1: Nonobstant les montants estimés inscrits à la présente annexe, la répartition en pourcentage est appliquée sur le coût réel du projet pour le calcul de la taxe spéciale.

*** Répartition RV-2017-17-30 :**

100% frontage

Bénéficiaires zone A	102,37 m
Bénéficiaires zone B	365,38 m
Ensemble Ville	0 m
	467,75 m

*** Répartition règlement modificateur:**

100% frontage

Bénéficiaires zone B	196,40 m
Ensemble Ville	271,35 m
	467,75 m

Préparé par:

Isabelle Gaudreault

Date: 24/04/2023

